

**EXTRAIT D'UNE DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 10 juin 2024**

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
19	13	14

Vote
Pour : 14
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2024, le 10 juin à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de Notre Dame de Riez s'est réuni à la salle du conseil municipal à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Hervé BESSONNET, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 5 juin 2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 5 juin 2024.

**Présents** : M. BESSONNET Hervé, Maire, MMES : BESSONNET Séverine, BOUTET Nadège, NERAUDEAU Delphine, SAINTURAT-NIEL Corinne, SIONNEAU Dominique, MM. CROCHET Jean, BRUN Jérôme, GLACIAL Yves, LE GAL Alain, MIGNÉ Hervé, POTIER Jocelyn, VITALIEN Anthony.

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en Sous-Préfecture des Sables  
d'Olonne  
Le : 13/06/2024  
Et publication ou notification le :  
13/06/2024

**Excusé(s)** : MMES BALANGER Laurence, DILLET Sabrina, GARREAU Sabrina, REMAUD Natacha, THIBAUD Stéphanie (donne pouvoir à Nadège BOUTET), M. THUÉ Alain.

A été nommée secrétaire : Mme Nadège BOUTET

**2024\_06\_02 – Restauration scolaire : tarifs année 2024/2025**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal qu'une délibération en date du 12 juin 2023 fixe le tarif actuellement en vigueur.

Les membres de la Commission Enfance Jeunesse se sont réunis le 23 mai 2024.

Au vu des résultats de l'année écoulée, il a été préconisé de ne pas augmenter les tarifs des repas pour l'année 2024/2025.

Le Conseil municipal, après vote à l'unanimité,

Décide de maintenir les tarifs pour l'année scolaire 2024/2025 comme indiqués ci-après :

- Enfants (repas habituel) : 4,05 €,
- Enfants (repas habituel à partir du 3<sup>ème</sup> enfant d'une même famille fréquentant ensemble l'école) : 3,75 €,
- Enfants (repas spécifique, sans allergène simple, régime diététique, sans porc) : 4,05 €,
- Adultes : 5,20 €.

Autorise Monsieur le Maire à signer à signer tout document s'y référant.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre suivent les signatures  
Pour copie conforme :  
En mairie, le 13/06/2024  
Le Maire,  
Hervé BESSONNET



La Secrétaire de séance,  
Nadège BOUTET